

## **BASTA LES PROMESSES NON TENUES !!!**

### **Boycottons le tour des agences 2018**



## **LA CGT AKKA APPELLE A LA GREVE SUR LE SITE DE TOULOUSE LE 05/02/2018 Débrayage à partir de 15H00**

Sur le site de Toulouse, certains d'entre vous ont eu comme information que le Tour des Agences était OBLIGATOIRE et que vous deviez justifier votre non-participation.

EN REALITE, le Tour des Agences était bel et bien FACULTATIF. Et les Managers ont eu ENSUITE pour consigne de vous signifier son caractère obligatoire, vous empêchant de le boycotter, pour signifier votre mécontentement vis-à-vis de la politique salariale ET managériale.

Il n'est pas ACCEPTABLE que des salariés triment, soient rentables, sans aucune contrepartie, et se fassent éjectés dès qu'ils ne sont plus sources de profit immédiat !

**Arrêtons cette mascarade ! Cessons de nous laisser tondre !**

Les salariés veulent JUSTE un meilleur partage des RICHESSES qu'ils produisent, une progression des salaires, et une meilleure gestion des carrières !

Depuis des années, les coups de COM, les tchats et les tours des agences, avec de FAUSSES PROMESSES se succèdent...

Récemment, la CGT AKKA a demandé une re-distribution CONCRETE au vu des excellents résultats, communiqués à grands renforts de mail par la Direction. La CGT AKKA a demandé de prendre en considération l'investissement des salariés, dont les résultats du Groupe témoignent, et de leur accorder une prime de fin d'année 2017 de 1500€ net calculée en fonction des profits du groupe et en tenant compte des pôles investissements et rétributions des « preneurs de risques » (actionnaires), qui n'en prennent aucun.

La Direction, à ce jour, n'a fait aucune proposition de redistribution équitable du fruit de notre travail, et continue sa stratégie de « COM positive » qui n'a de sens que pour elle.

Cette « Com' » a un coût....de plusieurs millions... Que bien des salariés préféreraient voir sous forme de rétribution réelle, dans leur salaire ou sous forme de primes.

Les salariés n'ont rien contre la « Com », bien au contraire, mais quand elle est à ce point loin de leurs réalités quotidiennes, c'est STOP !!!!!

D'autant que, en même temps, la Direction distribue de plus en plus de millions d'euros aux actionnaires, et hauts dirigeants comme « cadeau » destiné à les maintenir en poste ! Alors que... que font-ils, réellement, mis à part vous tondre ? Comme quoi elle sait distribuer...



## 2017 en chiffres :

**25M€ de marge opérationnelle pour la France (estimation M. RICCI)**

**Hausse des dividendes pour les actionnaires  
250 000 actions gratuites ont été promises au groupe des 18 salariés du top management**

**ALORS QUE : les salariés ont perçu en moyenne 150€ de participation seulement  
ET 1/3 des salariés au moins n'ont pas été augmenté !**

Alors, aujourd'hui le constat est terne et morne. De nombreux jeunes, écœurés très rapidement, partent dans l'année qui suit leur embauche.... Pas fous... tant qu'ils sont libres ! C'est un constat alarmant qui devrait mettre la puce à l'oreille de nos dirigeants, qui ne veulent vous entendre !

- => La CGT revendique une répartition des bénéfices issus de leur travail et des efforts fournis.
- => La CGT revendique une véritable gestion des carrières et des encouragements pour que les salariés restent : le turn over est une perte sèche pour l'entreprise.
- => La CGT revendique des NAO loyales et que les Organisations Syndicales soient entendues lors des réunions de négociations.
- => La CGT revendique une VERITABLE égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant sur le plan salarial que sur le plan de la carrière.
- => La CGT exige que les actes d'intimidation de certains managers cessent immédiatement, cela pourrait constituer une entrave pure et simple au Droit Constitutionnel de Faire GREVE.

La grève est un DROIT CONSTITUTIONNEL. Nul ne peut vous reprocher ou vous sanctionner de faire usage de votre droit de grève. Le fait que la CGT lance un appel officiel à la grève, couvrira toute absence pendant la réunion du tour des agences.

Vous n'avez pas à prévenir votre employeur de votre intention de faire grève. Niveau perte de salaire lié à une grève, vous ne serez impacté que le temps très exact de votre grève, à la minute près, si votre employeur vous recense.

En cas de pression, contactez-nous immédiatement. Nous agirons et ferons valoir vos droits.



**Pour contacter l'équipe CGT AKKA Midi-Pyrénées:**

[cgtakka.midipyrenees@gmail.com](mailto:cgtakka.midipyrenees@gmail.com)

**Pour vous syndiquer :**

Allez sur : <http://akka.reference-syndicale.fr/>

=> MENU => Se Syndiquer ☺

